

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les autres départements et l'étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 DIRECTEUR : ALFRED REBOUX AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Cour-Saint-Rémy, 9 bis. — A Paris, 5, rue M. HAVAS, LAFFITE 44 C, place de la Concorde et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 25 JUIN 1891

UN DANGER ÉCARTÉ

Le Sénat a discuté et rejeté la proposition votée par la Chambre des députés, afin de donner une sanction pénale à la loi sur les syndicats professionnels.

Cette disposition était ainsi conçue : « Quiconque, patron, contremaître, employé ou ouvrier... »

La discussion a été longue; elle n'a pas été bien claire. Mais, dès le principe, le résultat n'était pas douteux.

Entre deux maux le Sénat a choisi le moindre. Il a pensé qu'il y avait moins d'inconvénients à chercher la sanction de la loi de 1884 dans l'application des règles du droit commun sur le contrat de louage...

Il y a, sans doute, une objection spécieuse que M. Jules Simon a formulée hier dans son « Petit Journal » de la façon suivante : « Un patron met son ouvrier à la porte sans autre raison que celle-ci : l'ouvrier est entré dans un syndicat... »

Mais, qu'on y regarde de près, immédiatement l'on aperçoit que, pour résoudre la difficulté, il est impossible de faire intervenir d'autres règles que les règles du droit commun.

En vain, en effet, prétendrait-on, comme on l'a fait à la tribune du Sénat, que l'Etat, ayant fait aux ouvriers l'octroi des syndicats, ne doit pas mépriser, foulée aux pieds, l'erreur évidente. La loi sur les syndicats professionnels n'a point été une liberté nouvelle en faveur des ouvriers; elle a simplement consacré la liberté qui appartient aux ouvriers, comme à tous, de s'associer.

Le programme de la Droite constitutionnelle, c'est, dans la République loyalement reconnue, une politique nettement conservatrice et profondément républicaine d'où une majorité de gouvernement est appelée à émaner dans l'avenir.

Ce point essentiel, complètement abandonné à la Chambre des députés, n'a pas été, ce semble, suffisamment mis en valeur à la tribune du Sénat. Au Palais Bourbon, on a voulu éteindre tout à fait la lumière; au Luxembourg, on s'est efforcé de la voiler.

La législation pénale, repoussée par le Sénat, est abouti simplement à ce résultat de forcer les patrons, pour démontrer qu'ils ne renvoyaient point leurs ouvriers pour faits de syndicat, à démontrer leur incapacité, même en livrant aux échos d'un prétendu secret de la fabrication et de la clientèle.

« Ferez-vous aussi une loi, dit M. Jules Simon, pour obliger ce patron qui n'a plus le choix de ses ouvriers, ni la sécurité de ses affaires, ni la disposition de ses ateliers et de son argent, à continuer sa fabrication ? »

A une loi de ce genre devrait répondre aussitôt une loi qui contraindrait dans certains cas les ouvriers à entrer chez certains patrons, à y faire certains ouvrages et à continuer d'exercer leur métier, même s'ils désiraient faire un autre usage de leurs forces.

Quelles folies! Et voilà bien, cependant, où conduisent les théories du socialisme d'Etat, victorieuses dès qu'on oublie les saines doctrines de la liberté.

En ces matières, répétons-le, rien de vrai que ces deux choses : le respect des contrats et l'esprit de justice, à la fois chez les patrons et chez les ouvriers.

Les règles du droit commun suffisent à rassurer l'ouvrier contre la rupture arbitraire de son contrat avec le patron. Il n'est même pas nécessaire que le contrat soit écrit, libellé, contresigné. Sans stipulation expresse, l'ouvrier renvoyé injustement, et en dehors des conventions intervenues, a droit à des dommages-intérêts, il a, tout à sa portée, une juridiction instituée pour cela, celle des prud'hommes, laquelle ne se fait point faute d'aller jusqu'au bout et même au delà des présomptions en faveur des ouvriers.

On ne saurait donc la trouver trop faible, trop pénale envers les patrons, et l'on peut s'en tenir là, au moins provisoirement, jusqu'à ce que quelque chose de mieux ait été découvert.

Quant à l'esprit de justice, cela ne dépend point de changeantes législatures qui siègent ici et là. L'esprit de justice vient d'ailleurs, de plus haut. Seule, la religion l'inspire.

Lui seul — rendant à chacun tout son droit, et complété par l'esprit de charité envers les faibles — peut créer entre les patrons et les ouvriers l'harmonie du monde du travail.

Il est encore, nous trouvons dans les enseignements si profonds de l'Encyclopédie Novum rerum. Si nos législateurs les avaient médités davantage, ils n'auraient point imaginé à l'étourdie cette loi nouvelle, « dont on n'a pas même entrevu la portée, remarque M. Jules Simon, et qui ouvre la voie au communisme ».

L'acte énergique, quoique un peu irraisonné du Sénat, a écarté le danger. Mais est-il écarté tout à fait?

Le Journal de Roubaix et le Bulletin des laines ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres industriels du monde.

UN CRIME CHIRURGICAL

La Faculté de médecine, le Quartier Latin, tout le public sont aujourd'hui sous le coup d'une révélation qui a été apportée, à la dernière séance de l'Académie de médecine, par M. le docteur Cornil.

« Une femme était atteinte, dit-il, d'une volumineuse tumeur du sein. L'opérateur, après en avoir extirpé la tumeur, en a sectionné un très petit fragment et l'a inséré sous la peau de l'autre sein qui était parfaitement normal. Cette inoculation avait été faite pendant le sommeil chloroformique, avec les précautions antiseptiques les plus minutieuses.

On n'observe rien pendant les premiers jours, la peau se cicatrise et il n'y a eu ni tumeur ni inflammation. Mais bientôt on sentit un nodule induré qui grossit, atteignit au bout de deux mois le volume d'une noix et fut enlevé par le même chirurgien dans les mêmes conditions.

« La greffe offrait une très grande quantité de cellules comme celle à lier dans les tumeurs en voie de développement et d'accroissement rapides. Il y avait donc eu à la greffe tumeur d'un espace de tumeur parfaitement définie. Le tissu greffé avait continué à vivre et à se développer. Ce tissu n'avait pas végété seulement comme un parasite qui s'écoule des parties voisines et possède une vie individuelle. Ses vaisseaux étaient anatomiques avec ceux du voisinage, ses cellules avaient pénétré de proche en proche dans les tissus normaux périphériques. La malade succomba peu de temps après à une maladie aiguë intercurrente.

« Son autopsie fut faite avec soin. Elle ne présentait trace de sarcome nullo part, ni dans les ganglions lymphatiques, ni dans les organes internes, ni dans le tissu conjonctif des tumeurs.

Cette affaire scandaleuse provoque une indignation générale.

LES PETITS PROFITS DE LA BOURSE DU TRAVAIL A PARIS

Ce se rappelle que le Conseil municipal de Paris, toujours prodigue de l'argent des contribuables, alloue chaque année une forte somme à la Commission exécutive de la Bourse du Travail. Une enquête minutieuse, que a fait la Commission, apprend comment cet argent a été dépensé.

Les comptes sont fantastiques, d'après l'Intransigeant. La Commission a dépensé 222 francs, ce qui représente 222 francs, (le travail demande bien 10 minutes).

L'achat de deux dictionnaires revient à 522 fr. Le citoyen André Gidy se procure, en province et voyage démocratiquement en première, parfois même en wagon-lit.

On multiplie les travaux complémentaires foetus, qui sont généralement au profit de la guerre des rues, au profit de la police, au profit de la police municipale, au profit de la police municipale.

Le scrutin donne lieu à pointage. (Grand prolongé.)

INTERPELLATION DE M. GOUSSOT

M. GOUSSOT demande à transformer en interpellation la question : (Toute prolongé et clôture au centre.)

Un PETIT INCIDENT

M. LAURE — Ce n'est pas étonnant : c'est Fouquet qui a arrêté M. Rouvier. (Rires à l'extrême.)

L'AFFAIRE DE LA MÉLINITE

Paris, 24 juin. — Voici, dit le National, d'une source absolument sûre et non d'origine presque d'une source officielle, comment Tripoin fut mis à même de pouvoir dévaliser les formules voisines de la mélinite et de la transformation de notre matériel d'artillerie.

« Le ministère de la guerre, craignant que les maîtres d'œuvre de la guerre, d'Armatron et Marzin ne cherchassent à s'approprier les secrets du nouvel armement, résolut de déléguer auprès de chacune de ces maisons, un agent de service d'espionnage chargé d'entrer en relation avec elles, aussitôt qu'elles paraîtraient le désirer.

« Tripoin fut chargé de la maison Armstrong; pendant trois ou quatre ans il fut en relations avec cette maison, lui fournissant les formules voisines de celles de la mélinite, les modèles d'engins presque semblables à ceux exécutés à Bourges.

« Ces formules et ces modèles étaient établis par les soins du ministre de la guerre pour masquer les véritables formules et les véritables modèles.

« Au bout de quelques années, Tripoin pensa qu'il pouvait, sans inconvénients, manger à deux râteliers et il se mit à profiter des facilités d'entrée au ministère de la guerre pour se procurer des documents exacts et les vendre à la maison Armstrong.

« Les chefs de service, qui étaient en rapport avec lui, soutinrent à lui fournir sans aucune réserve les renseignements qu'il leur demandait et dont il tirait le parti que l'on sait. »

LE GÉNÉRAL LADVOCAT

Paris, 24 juin. — Un rédacteur du National est allé demander au général ce qu'il y avait de vrai dans le bruit de sa démission.

Le général a répondu : « C'est faux, c'est archi-faux, c'est plus qu'archi-faux. »

« Le chef de service, qui était en rapport avec lui, soutinrent à lui fournir sans aucune réserve les renseignements qu'il leur demandait et dont il tirait le parti que l'on sait. »

« D'autres part, il paraît se confirmer que le général aurait demandé à être traduit devant un conseil d'enquête.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

QUESTION DE M. ENGERAND

M. ENGERAND a la parole pour adresser au ministre de l'Intérieur, qui l'accepte, une question concernant les mesures à prendre pour assurer la sincérité des actes de vote.

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

« M. GOUSSOT — La Chambre, certainement, ne peut rien faire de plus que de surveiller de près les élections. »

Vote de l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 303 voix contre 58.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

BOURSE DE PARIS

du jeudi 25 juin

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours de 2 h, Cours de clôture. Includes sections for Fonds d'Etat, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Valeurs diverses, Mines.

COURS DE CLÔTURE AU COMPTANT

du 25 juin 1891

Table with columns: Valeurs, Cours de jour, Cours de clôture. Includes sections for Actions, Mines.

BOURSE DE LILLE

du jeudi 25 juin

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

Table with columns: Valeurs, Cours, Cours de 2 h, Cours de clôture. Includes sections for Fonds d'Etat, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Valeurs diverses, Mines.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Les employés de tramways de Toulouse

L'espion international

Les factories de l'est

Attitude d'apoplexie

Les chiffonniers à la Chambre

Les droits sur le papier

Visite significative

Expansion coloniale allemande

L'Italie et la triple alliance

M. Bovier-Lapierre a annoncé, hier, qu'il aussitôt qu'il déposerait un nouveau projet.

La femme dévorée par un ours blanc

Les orages

La visite de Mgr Lavignerie au Saint-Père

Le brigandage en Turquie

Le mariage Parnell

Un nouveau complot

Expansion coloniale allemande

L'Italie et la triple alliance

De Rome aux Débits

l'escadre française. Une grande animation règne dans la ville, on déploie une activité extraordinaire pour préparer une réception grandiose aux hôtes français.

Sables-d'Olonne, 25 juin. — L'atmosphère est très chargée depuis plusieurs jours dans la région de Tours. Prochainement, il est probable qu'il y aura de plus violents orages.

Rome, 25 juin. — On annonce de Tunis le départ de l'arsenal cette après-midi, dit-on, d'un paquebot pour le Pape afin de répondre aux attaques qui ont été dirigées contre lui.

Berlin, 25 juin. — La Gazette de la Croix annonce qu'à la suite des représentations énergiques de l'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, la Porte s'est décidée à porter la garnison d'Andrinople de 7,000 à 15,000 hommes.

Londres, 25 juin. — Le bruit court dans les couloirs de la Chambre des Communes que le mariage de M. Parnell avec Mme O'Shea a été célébré secrètement jeudi dernier.

Berlin, 25 juin. — On annonce de la Bulgarie que le ministre de la guerre et ex-céramiste tenant.

Berlin, 25 juin. — On annonce de la Bulgarie que le ministre de la guerre et ex-céramiste tenant.

Berlin, 25 juin. — On annonce de la Bulgarie que le ministre de la guerre et ex-céramiste tenant.

Berlin, 25 juin. — On annonce de la Bulgarie que le ministre de la guerre et ex-céramiste tenant.

Berlin, 25 juin. — On annonce de la Bulgarie que le ministre de la guerre et ex-céramiste tenant.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

« M. FLOQUET, cri : Vive l'empereur ! (Rires et agitation.) L'incident est clos.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

25 juin.

ROUBAIX-TOURCOING. — Les mois de juillet et octobre sont encore en légère avance et la tendance est soutenue.

On a enregistré 95,000 kil. comme suit :

Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing. Bienes-Ayres type 1 : sur juillet, 10,000 k. à 5.57 1/2.

« Sur août, 5,000 kil. à 5.60, sur septembre, 10,000 kil. à 5.62 1/2, sur octobre, 25,000 kil. à 5.65, ensemble 50,000 kil.